



Version du 8 décembre 2020

Mesures et recommandations pour la **protection** des hôtes et des collaborateurs·trices contre une infection par le Covid-19 **au refuge des Pralets**

Saison hivernale 2020 - 2021

Table des matières

INTRODUCTION	3
PLAN DE PROTECTION POUR L'ACTIVITÉ JOURNALIÈRE DE LA BUVETTE, LES JOURS GARDIENNES.....	3
LA CARTE – LA SALLE COMMUNE	3
EXTÉRIEUR	3
HYGIÈNE... ET DES MAINS.....	4
GARDER SES DISTANCES.....	4
NETTOYAGE	4
LES CLIENTS	5
NUITÉES ET PENSIONS.....	5
DORTOIR VISITEUR	5
DORTOIR GARDIENS	5
PLAN DE PROTECTION POUR LES JOURS NON-GARDIENNES.....	5
À VOUS AMIS GARDIENS	5

INTRODUCTION

Le plan de protection mis en place pour le refuge se base sur le document de l'OFSP daté du 4 décembre 2020 « PLAN DE PROTECTION STANDARD SOUS COVID-19 POUR LES ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS ».

PLAN DE PROTECTION POUR L'ACTIVITÉ JOURNALIÈRE DE LA BUVETTE, LES JOURS GARDIENNES

La buvette est ouverte (selon les normes et directives du jour) les week-ends et en semaine lorsqu'un gardien est présent.

Les bénévoles travaillent avec un masque chirurgical.

Ils sont à disposition au refuge pour les gardiens.

Le port du masque est obligatoire pour chaque client dès son entrée dans l'espace lié au refuge.

Le client sans masque s'en verra proposer un à acheter (1,00 le masque).

LA CARTE – LA SALLE COMMUNE

Les boissons froides sont proposées sans gobelet (Rivella, Coca, etc.).

Les gâteaux et les planchettes restent sur la carte et sont servis comme précédemment.

La soupe est servie dans un bol en matière recyclable, de même que sa cuillère.

Les boissons chaudes sont présentées dans un gobelet jetable avec une touillette (pas de cuillère de service).

Toutes ces fournitures seront dégradables et à usage unique.

Le coût sera supporté d'un côté par le ski club de La Gamelle et par le client de l'autre. La liste de prix inchangée depuis 5 ans a été adaptée cette saison.

Un plexiglas sera placé sur le « bar » afin de protéger les aliments proposés.

EXTÉRIEUR

Des tables peuvent être mises à l'extérieur. 4 personnes par table au maximum. Le service se fait à la table. Possibilité de mettre du matériel sur une table dans la grange.

Vente à l'emporter interdite (mets à emballer sinon et impossibilité de consommer sur place dans ce cas).

En cas de « terrasse », celle-ci doit être délimitée avec du ruban et le nombre de personnes dans ce périmètre doit être géré.

Toute personne se trouvant dans cette « zone » doit porter son masque. Au-delà de ce périmètre, ce n'est plus de la responsabilité du refuge.

HYGIÈNE... ET DES MAINS

Tous les bénévoles présents se nettoient régulièrement les mains.

N'oubliez pas que 20 sec. de lavage au savon sont aussi efficaces que le désinfectant.

Faites-le aussi et surtout lorsque vous changez d'activités.

Restez un moment sur une activité. Évitez de faire 3 choses à la fois.

Ex. : Celle ou celui qui encaisse la monnaie par exemple, ne sert pas des aliments en même temps.

Celui ou celle qui travaille en cuisine, fait plusieurs tartes.

Un porte-désinfectant se trouve dans le hall d'entrée pour les clients et les gardiens.

Un autre est dans la salle commune.

Un vaporisateur pour désinfecter les surfaces est à disposition. **Bien laisser sécher. Ne pas utiliser sur des surfaces avec nourriture (javel).**

FAITES ATTENTION :

-CES PRODUITS SONT INFLAMMABLES (LE FOUR...)

GARDER SES DISTANCES

Les bénévoles ne peuvent garder une distance de 1,5 m. entre eux, d'où le port du masque durant la journée de travail. Pour vous protéger et protéger la nourriture servie.

Les tables sont disposées de façon à protéger chacun. 4 personnes sur chaque emplacement.

Les clients gardent 1,5 m. entre eux. Les groupes de clients se tiennent à 1,50 m les uns des autres.

L'accès au refuge est à limiter en cas d'affluence.

Des plexiglas mobiles se trouvent sur les tables pour protéger les groupes assis à la même table, la distanciation n'est de ce fait plus obligatoire.

NETTOYAGE

Les poignées de porte sont à nettoyer régulièrement.

Chaque table est nettoyée – désinfectée (très régulièrement).

Aérer (p. ex. aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes).

Les poubelles sont régulièrement changées (pas de débordement de mouchoirs, de masques...)

Les w.c. sont à désinfecter régulièrement.

LES CLIENTS

Des affiches sont placardées à leur intention dans et autour du refuge, rappelant ce que nous connaissons depuis quelques mois (distance, tousser dans sa manche, etc.)

Chacun doit se désinfecter les mains et mettre son masque en entrant.

NUITÉES ET PENSIONS

DORTOIR VISITEUR

Le dortoir est fermé jusqu'à nouvel avis pour les visiteurs.

5 places sont préparées afin de permettre au groupe de gardiens de dormir sur deux sites différents.

DORTOIR GARDIENS

Ce dortoir ne subit aucun changement. Les duvets et les oreillers restent en place.

Les bénévoles connaissent la situation dans laquelle ils évoluent et sont responsables et maîtres de leur fonctionnement.

PLAN DE PROTECTION POUR LES JOURS NON-GARDIENNES

La salle commune reste ouverte. Le bois est à disposition, un peu d'eau, en cas de nécessité. Les Pralets reste ainsi un refuge en cas de tempête.

L'accès au dortoir n'est cependant pas possible.

À VOUS AMIS GARDIENS

Amis gardiens, nous vous remercions de vos efforts à nos côtés.